

# Conserver son permis



Dès qu'ils sont feuilletés, ces deux livres se révèlent l'un comme l'autre indispensables. Avec *Je veux conserver mon permis de conduire*, **Rémy Josseaume et Georges Ayache**, tous deux chroniqueurs au *Figaro*, ont réussi le tour de force de condenser le droit routier en 25 questions-réponses. Tout y passe, à commencer par les basiques « Qu'est-ce que le **permis de conduire** ? », « Où et pour qui s'applique le Code de la route ? », et « Comment faire en cas de perte ou d'échange de permis ? ». Les auteurs entrent ensuite dans le vif du sujet : l'infraction routière. Quelle est sa nature, comment la contester, comment connaître son solde de points, tout est passé au crible. La dernière question aborde les « fausses rumeurs sur le permis à points ».

À commencer par la première d'entre elle, qui a la vie dure : « Si j'ai obtenu mon permis avant 1989 (date de la loi du permis à points), je ne peux pas perdre de points ». Un magnifique *hoax*.

Autre bobard : le permis à points est illégal. Rumeur également infondée, mais il a fallu que la légalité de ce permis soit validée par la Cour de Cassation, le Conseil d'État, le Conseil Constitutionnel, et, pour faire bon poids, la Cour européenne des droits de l'Homme. Nos deux auteurs fins juristes, observent cependant que « le système de retraits de points, qui découle automatiquement d'une condamnation pénale, est atypique dans le paysage répressif français ».

Et livrent ce constat : « Rares sont, en France, les politiques aussi dures et qui sanctionnent aussi systématiquement et aveuglément les citoyens que la politique de sécurité routière menée depuis ces quinze dernières années ».